

Elections européennes du 9 juin 2024

AVIS

Le corps électoral de la commune de Walferdange est appelé à se réunir dimanche, le 9 juin 2024 dans les locaux indiqués dans les lettres de convocation, aux fins de procéder à l'élection de 6 représentants du Parlement européen. Les opérations électorales commencent à huit heures. Les électeurs sont admis à voter s'ils se présentent avant quatorze heures. Ensuite le scrutin est clos.

En vertu de l'article 89 de la loi électorale:

Le vote est obligatoire pour tous les électeurs inscrits sur les listes électorales.

Les électeurs empêchés de prendre part au scrutin doivent faire connaître au procureur d'Etat à Luxembourg leurs motifs, avec les justifications nécessaires. Si celui-ci admet le fondement de ces excuses, il n'y a pas lieu à poursuite.

Sont excusés de droit:

1. les électeurs qui au moment de l'élection habitent une autre commune que celle où ils sont appelés à voter;
2. les électeurs âgés de plus de 75 ans ;
3. les électeurs en tutelle.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber